

Commune de Tullins

Département de l'Isère

2014-034

Conseil municipal – séance du vendredi 4 avril 2014

Nombre de membres
au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

qui ont pris part à la
délibération : 29

Date de convocation :
31 mars 2014

L'an deux mil quatorze, le quatre avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TULLINS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence Monsieur Marcel CLERC, doyen de l'assemblée.

Présents :

Mesdames et Messieurs : Jean-Yves DHERBEYS, Franck PRESUMEY, Laure FERRAND, Marie-Laure BUCCI, Jean-Pierre RENEVIER, Ginette PAPET, Jean-Philippe FEUVRIER, Gaëlle NICOL, Eric GLENAT, Stéphanie FERMOND, Patrice MOUZ, Anne-Sophie THIEBAUD, Didier MOLKO, Catherine DALMAIS, Jean-François RIMET-MEILLE, Chantal MAHE, Djamel BELHAOUES, Florence CAVAGNAT, Patrick DELDON, Delphine SANDRI, Xavier HEDOU, Cédric AUGIER, Delphine FALCON, Marcel CLERC, Stéphanie AUGIER, Alain MARECHAL, Corine PATRONCINI, Alain DI NOLA, Thomas LACROIX.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Madame Anne-Sophie THIEBAUD.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2014-5.1-016

Election du Maire

Le Président, après avoir donné lecture des articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des Collectivités territoriales, a invité le Conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Maire.

Les candidats sont :

- Cédric AUGIER
- Jean-Yves DHERBEYS
- Alain DI NOLA

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a glissé son enveloppe dans l'urne.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Résultat du vote à scrutin secret :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 29
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 2 (1 blanc, 1 nul)
- Nombre de suffrages exprimés : 27
- Majorité absolue : 14

Ont obtenu :

- Cédric AUGIER : 5 suffrages
- Jean-Yves DHERBEYS : 21 suffrages
- Alain DI NOLA : 1 suffrage

Monsieur, Jean-Yves DHERBEYS, ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé **MAIRE** et a été immédiatement installé.

Copie conforme au registre des délibérations
Tullins, le 07 avril 2014
Le Maire

